

Destinataires : Partenaires du milieu communautaire

Expéditeur : Jean Delisle, Conseiller cadre en soutien à la coordination COVID et enjeux organisationnels et Charles Lamontagne, coordonnateur Développement des RLS et du partenariat au CIUSSS de l'Estrie – CHUS

Date : 24 février 2021

Objet : Priorisation des groupes ciblés par la vaccination contre la COVID-19

Chers partenaires,

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a mis à jour la priorisation des groupes ciblés pour la vaccination contre la COVID-19. Le CIUSSS de l'Estrie – CHUS s'est approprié cette priorisation afin de diffuser un nouvel ordonnancement dans les groupes priorités dans les prochains jours. Considérant les quantités déterminées par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) de vaccins disponibles pour notre région et conformément à la définition adoptée par l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), les travailleurs de la santé à prioriser sont ceux ayant des contacts physiques étroits avec les usagers les plus vulnérables en tenant compte de certains facteurs tels l'exposition à la clientèle ainsi que la criticité des activités ou des services. Ce faisant, le personnel du milieu communautaire est aussi priorisé en fonction de ce qui est aussi appliqué pour les travailleurs de la santé dans notre établissement.

Selon cet ordonnancement, le CIUSSS De l'Estrie – CHUS s'assurera de communiquer avec tous les groupes visés afin qu'ils puissent avoir accès à la prise de rendez-vous pour obtenir le vaccin. Vous n'avez donc pas à nous interpellé ou entreprendre de démarche particulière par crainte de ne pas être considérés ou oubliés. D'ici là, il est possible que vous soyez contactés afin de connaître le nombre d'employés correspondant aux critères, afin de nous permettre d'évaluer le volume que cela représente.

Comme vous le savez, l'exercice de répartition et de planification des groupes à vacciner constitue une opération qui nécessite une bonne analyse et compréhension des différentes clientèles répondant aux critères. Nous travaillons de concert notamment avec le Regroupement des organismes communautaires de l'Estrie afin de nous guider dans cet exercice. Dès que cet exercice sera terminé, des nouvelles plages horaires pour la prise de rendez-vous seront rendues disponibles pour la vaccination contre la COVID-19 des partenaires communautaires qui auront été ciblés.

Nous vous remercions de votre compréhension et vous tiendrons informés des prochains développements.